

# Grille des spécifications des usages et normes par zone

Zone : **Vr 304**  
Villégiature et récréation



<b>USAGES</b>	<b>Habitation</b>	unifamiliale	h1				
		bi et trifamiliale	h2				
		multifamiliale	h3				
		multifamiliale collective	h4				
		maison mobile	h5				
	<b>Commerce</b>	détail et services de proximité	c1				
		détail et serv. prof. et spéc.	c2				
		hébergement	c3				
		restauration	c4				
		diver. et act. récréotouristiques	c5	●(a)	●(a)		
		détail et de serv. contraignants	c6				
		débits d'essence	c7				
		commerces et serv. reliés à l'auto.	c8				
		gros, lourds et act. para-indust.	c9				
	<b>Industrie</b>	prestige	i1				
		légère	i2				
		lourde	i3				
		extractive	i4				
	<b>Insuff., public &amp; communautaire</b>	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	p1		●(b)		
		institutionnel et administratif	p2				
communautaire		p3					
infrastructures et équipements		p4		●			
<b>Agricole</b>	culture du sol	a1		●			
	agriculture, forest. et sylviculture	a2		●			
	élevage	a3					
	élevage en réclusion	a4					
<b>Aire nat.</b>	conservation	n1		●			
	récréation ext.	n2		●			
<b>NORMES PRESCRITES</b>	<b>Structure</b>	isolée		●			
		jumelée					
		contiguë					
	<b>Marges</b>	avant (m)	min.	10	10		
		latérale (m)	min.	6	6		
		latérales totales (m)	min.	12	12		
		arrière (m)	min.	6	6		
	<b>Bâtiment</b>	largeur (m)	min.	7,3			
		hauteur (étages)	max.	2			
		hauteur (m)	max.	11			
superficie de bâtiment au sol (m <sup>2</sup> )		min.	53				
superficie de plancher (m <sup>2</sup> )		max.					
<b>RAPPORT</b>	coefficient d'occupation au sol (%)	max.	8	8			
	nombre de logement à l'hectare	max.					
	espace naturel (%)		60				
<b>TERRAIN</b>	largeur (m)	min.	50	50			
	profondeur (m)	min.	60	60			
	superficie (m <sup>2</sup> )	min.	10000	10000			
<b>DISCRÉT.</b>	P.I.I.A.		●	●	●		
<b>DSP, SPÉC</b>			(1)	(1)	(1)		

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU	
<b>Usage spécifiquement permis :</b> (a) commerce récréatif extérieur offrant des activités non motorisées	
<b>Usage spécifiquement exclu :</b> (b) piste de VTT et piste de motoneiges	

DISPOSITIONS SPÉCIALES	
(1) art. 61 - marge de recul le long du parc régional linéaire du P'tit Train du Nord	

AMENDEMENTS	
22-02-2013	194-10-2012 (usages)